



## **Groupe de travail 3, 6 décembre 2018**

## **Objectifs de votre activité**

Examiner l'impact du rôle du point focal pour les animaux aquatiques et identifier les moyens pour en renforcer l'efficacité.

# Tâches

**Désigner une personne pour rendre compte de l'évolution des travaux en séance plénière.**

Préparer un rapport reprenant les points suivants :

- Dans quelle mesure les points focaux respectent-ils leurs termes de référence ?
- Exemples d'impacts positifs du rôle du point focal
- Exemples de défis liés à l'accomplissement de leur rôle
- Que peut faire l'**OIE** pour renforcer l'efficacité du rôle du point focal ?
- Que peut faire le **délégué** pour renforcer l'efficacité du rôle du point focal ?
- Que peut faire le **point focal** pour renforcer l'efficacité du rôle à jouer ?

## INSTRUCTIONS

### COMMENT RENFORCER LE RÔLE DES POINTS FOCaux POUR LES ANIMAUX AQUATIQUES ?

#### Contexte

L'OIE se penche sur les questions liées à la santé des animaux aquatiques et œuvre pour l'élaboration de normes internationales depuis 1960.

En 2008, des points focaux nationaux pour les animaux aquatiques ont été établis à la demande de l'OIE. Les Délégués ont tardé à désigner des personnes comme point focal mais à l'heure actuelle ils en ont tous désigné un sauf un Pays membre de la région. Depuis 2010, deux cycles d'ateliers destinés aux points focaux se sont déroulés dans la région Afrique : le premier à Swakopmund (en Namibie) en 2010, le second à Grahamstown (Afrique du Sud) en 2011 et à Accra (Ghana) en 2012.

Par ailleurs, de nombreux points focaux ont également assisté aux deux Conférences mondiales de l'OIE sur la santé des animaux aquatiques (2011 au Panama et 2015 au Vietnam).

Se reporter aux termes de référence figurant en [annexe 1](#).

#### Objectif

Examiner l'impact du rôle du point focal pour les animaux aquatiques et identifier les moyens pour en renforcer l'efficacité.

#### Tâche

Désigner une personne pour rendre compte de l'évolution des travaux en séance plénière.

Préparer un rapport reprenant les points suivants :

- Dans quelle mesure les points focaux respectent-ils leurs termes de référence ?
- Exemples d'impacts positifs du rôle du point focal
- Exemples de défis liés à l'accomplissement de leur rôle
- Que peut faire l'OIE pour renforcer l'efficacité du rôle du point focal ?

Sensibilisation/Ressources pour développer les capacités diagnostiques

Appuyer le point focal dans ses capacités techniques, pour l'application des nouvelles technologies

Organiser des réunions entre les différents points focaux

Améliorer les capacités des laboratoires de diagnostic

Appuyer les activités de surveillance nationale

Inciter les états membres à intégrer dans le budget des lignes de dépenses pour la surveillance

Formation pour le PF sur la manière dont il faut notifier dans le WAHIS, pour que l'on sache comment notifier.

Développer des curriculum pour la SAA

Groupe de travail 4, 6 décembre 2018

Personne ressource au sein de l'OIE pour que le PF puisse le contacter à tout moment

Il faut quelqu'un qui s'y connaît sur les pathologies qui existent en Afrique

- Que peut faire le **délégué** pour renforcer l'efficacité du rôle du point focal ?

Peut faciliter la communication et partager le mandat entre le Ministère des Pêches et les Services Vétérinaires

Mobiliser des ressources pour la SAA

Améliorer la communication entre le délégué et le point focal

Implication effective des délégués dans la SAA

Plus d'interaction entre le Délégué et le PF

Mobiliser des fonds pour que le FP puisse assister à l'assemblée Générale OIE de temps à autre

Mobiliser des fonds pour que le FP puisse être formé sur la SAA

Organiser de la formation des PF

Transmission des informations

Mettre en place d'un système de surveillance

- Que peut faire le **point focal** pour renforcer l'efficacité du rôle à jouer ?

Développer un réseau concernant la Santé des Animaux Aquatiques

Approche One Health pour la SAA

Identifier et les opérateurs publics et privés

Sensibiliser les acteurs publics et privés pour que les normes soient appliquées

Appropriation et se réfère à ses termes de référence, ainsi qu'au Code et Manuel des AA. Ne peut pas inventer, et doit considérer ces documents comme une « Bible ». Attention à la passation entre l'ancien Point Focal et le nouveau pour qu'il n'y ait pas de perte d'information ou de modification de méthodologie.

Stratégie pour collecter les données « terrain », du secteur privé notamment

Communiquer avec le secteur privé. Plus simple si les opérateurs sont organisés en association.

Partenariat avec d'autres organisations (WHO, autres institutions)

Continuer de se former sur les maladies des animaux aquatiques.

Continuer de développer des réseaux avec les aquaculteurs, etc.

Visibilité du PF, interagir avec les agents du Ministère des Pêches et Aquaculture. Par exemple, ils doivent demander des permis pour l'importation, ce sont des opportunités pour échanger avec eux.

Echanger avec d'autres professionnels, développer leur visibilité au niveau national et international

Se pencher sur les formations, la réalisation des audits, voir comment ça fonctionne.

Attention à la pression politique que subissent les PF. Appui pour prouver scientifiquement les déclarations. A quel laboratoire (de référence) s'adresser ?

Comprendre ce qu'est un PVS, et à quoi ça sert

Plate-forme de l'OIE : important d'améliorer la visibilité des informations sur les animaux aquatiques

### **Faire rapport**

Chaque groupe rendra compte de l'évolution des principaux points de discussion.

*Termes de référence du point focal national de l'OIE pour les animaux aquatiques*

Lors de la 76<sup>e</sup> Session générale de mai 2008, l'importance des points focaux pour les informations sur les maladies animales a de nouveau été soulignée et il a été demandé aux Délégués de nommer des points focaux supplémentaires pour la faune sauvage, les produits vétérinaires, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, le bien-être animal et les animaux aquatiques.

Comme indiqué dans le rapport final de la 76<sup>e</sup> Session générale de l'OIE, qui s'est tenue en mai 2008, les points focaux sont placés sous l'autorité du Délégué de l'OIE. Toute information émanant d'un point focal doit être transmise à l'OIE sous l'autorité désignée par le Délégué. Cette pratique s'applique également aux points focaux employés par des services ou ministères ne relevant pas de l'Autorité vétérinaire, car l'OIE considère que d'un point de vue légal, le Délégué officiel de l'OIE est l'unique représentant du pays.

*Proposition de tâches relevant spécifiquement du point focal national pour les animaux aquatiques :*

1. créer dans le pays un réseau d'experts sur la santé des animaux aquatiques ou communiquer avec le réseau existant ;
2. établir et maintenir un dialogue avec l'Autorité compétente chargée des questions sanitaires concernant les animaux aquatiques dans le pays ; faciliter la coopération et la communication entre les différentes autorités lorsqu'il existe un partage des responsabilités ;
3. sous l'autorité du Délégué du pays, appuyer la centralisation optimale et la transmission à l'OIE des informations sur les maladies des animaux aquatiques par l'intermédiaire du système WAHIS (notifications immédiates et rapports de suivi, rapports semestriels et questionnaires annuels) pour permettre au Délégué de l'OIE de gérer plus efficacement les obligations s'appliquant aux Membres de l'OIE ;
4. jouer le rôle d'interface avec le Service de l'information sanitaire de l'OIE pour les informations sur les animaux aquatiques, notamment sur les maladies touchant ces espèces ;
5. recevoir du Bureau central de l'OIE copie des rapports de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques et d'autres rapports abordant ce domaine ; organiser dans le pays des consultations d'experts reconnus en matière de santé des animaux aquatiques à propos des projets de normes proposés dans ces rapports, et
6. préparer pour le Délégué des commentaires sur ces rapports qui prennent en compte les points de vue et positions scientifiques du Pays ou Territoire Membre de l'OIE et/ou de la région concerné(e), et rédiger plus particulièrement des observations sur les propositions d'élaboration ou de révision des normes de l'OIE concernant les animaux aquatiques.